

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT
MAGHREBIA SELECT ACTIONS
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 Décembre 2011 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 1 207 789 D et une valeur liquidative égale à 1^D,134 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » arrêtée au 31 Décembre 2011, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Le commissaire aux comptes :

Kalthoum BOUGUERRA

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2011
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2011	31/12/2010
AC 1-Portefeuille-titres		966 907,953	907 589,272
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	966 907,953	907 589,272
b-Obligations et valeurs assimilées		-	-
c-Autres valeurs		-	-
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		248 495,525	232 379,894
a-Placements monétaires	2	1 255,049	1 777,107
b-Disponibilités	3	247 240,476	230 602,787
AC 3- Créances d'exploitation		-	-
AC 4 -Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		1 215 403,478	1 139 969,166
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	4	7 509,092	7 861,480
P A 2 -Autres créditeurs divers		105,626	30,531
TOTAL PASSIF		7 614,718	7 892,011
CP 1-Capital	5	1 195 313,001	1 128 619,064
CP 2- Sommes distribuables		12 475,759	3 458,091
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs			
b-Sommes distribuables de l'exercice	6	12 475,759	3 458,091
ACTIF NET		1 207 788,760	1 132 077,155
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 215 403,478	1 139 969,166

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2011 au 31/12/2011
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	7	27 682,120	15 712,400
a-Dividendes		27 682,120	15 712,400
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
c-Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2- Revenus Placements monétaires	8	6 609,214	5 862,904
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		34 291,334	21 575,304
CH 1 - Charges de gestion des placements	9	18 177,605	15 463,900
REVENU NET DES PLACEMENTS		16 113,729	6 111,404
PR 3 - Autres produits		-	-
CH 2- Autres charges	10	3 384,097	3 747,561
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 729,632	2 363,843
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation	-	253,873	1 094,248
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		12 475,759	3 458,091
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)		253,873	- 1 094,248
Variation des +/- values potentielles sur titres	-	15 060,323	37 566,433
+/- values réalisées sur cession de titres	-	9 077,376	- 14 472,186
Frais de négociation des titres	-	987,556	- 2 303,017
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		- 12 395,623	23 155,073

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2011 au 31/12/2011
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	01/01/2011 31/12/2011	01/01/2010 31/12/2010
<u>AN 1 -Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	- 12 395,623	23 155,073
a-Résultat d'exploitation	12 729,632	2 363,843
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	- 15 060,323	37 566,433
c- +/- values réalisées sur cession de titres	- 9 077,376	- 14 472,186
d-Frais de négociation de titres	- 987,556	- 2 303,017
<u>AN 2 - Distributions de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 -Transactions sur le capital</u>	88 107,228	669 387,121
a-Souscriptions	215 413,823	896 599,964
Capital	211 269,522	766 100,993
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	3 187,993	129 916,484
Régularisation des sommes distribuables	956,308	582,487
b-Rachats	- 127 306,595	- 227 212,843
Capital	- 121 826,899	- 188 749,557
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 4 430,332	- 37 966,508
Régularisation des sommes distribuables	- 1 049,364	- 496,778
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	75 711,605	692 542,194
<u>AN 4- Actifnet</u>		
a- en début d'exercice	1 132 077,155	439 534,961
b- en fin d'exercice	1 207 788,760	1 132 077,155
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	975 536,172	398 184,736
b- en fin d'exercice	1 064 978,795	975 536,172
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	1,134	1,160
<u>AN 6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u>	-2,24%	5,07%

Notes aux états financiers annuels

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA SELECT ACTIONS :

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 24/02/2009, sous le N° 03-2009. Le fonds a été constitué le 15 Septembre 2009, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 22 septembre 2009.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144073/X/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte d'ASSURANCE MAGHREBIA ainsi qu'en tant que support pour placement financier dont les parts sont distribuées par l'UNION FINANCIERE.

Le porte-feuille du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est exclusivement composé de :

- Dans une proportion de 80% de l'actif net, en actions des sociétés cotées des secteurs industriels et de services,
- A hauteur d'une proportion de 20% de l'actif net, en liquidités et quasi-liquidités.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est tenue au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon, pour les titres admis à la cote.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et opérant dans les secteurs industriels et de services. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par

rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

- Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions	Qté	P.R.U	Coût d'acquisitions	Cours au 31/12/2011	Valeur boursière au 31/12/2011	% Actif net
ADWYA	16830	7,606	128 001,100	7,042	118 516,860	9,81%
ARTES	11772	10,990	129 372,165	9,602	113 034,744	9,36%
ASSAD	4455	10,529	46 904,600	10,598	47 214,090	3,91%
ATL	5050	5,235	26 437,300	5,486	27 704,300	2,29%
CARTHAGE CEMENT	17490	1,866	32 643,360	4,053	70 886,970	5,87%
CIL	2175	20,403	44 376,000	18,069	39 300,075	3,25%
ENNAKL AUTOMOBILES	12550	11,415	143 256,500	9,588	120 329,400	9,96%
ESSOUKNA	1600	5,681	9 090,000	8,139	13 022,400	1,08%
GIF	12850	4,001	51 409,248	5,749	73 874,650	6,12%
MODERNE LEASING	1000	9,146	9 146,040	9,228	9 228,000	0,76%
PGH	6330	6,353	40 216,434	8,173	51 735,090	4,28%
SIAME	4150	3,560	14 774,500	4,475	18 571,250	1,54%
SIMPAR	784	35,521	27 848,660	57,691	45 229,744	3,74%
SOTETEL	6100	6,848	41 774,372	6,005	36 630,500	3,03%
SOTRAPIL	850	10,827	9 202,740	13,723	11 664,550	0,97%
SOTUVER	1350	8,205	11 076,500	9,511	12 839,850	1,06%
TELNET HOLDING	1595	5,800	9 251,000	8,766	13 981,770	1,16%
TL	1630	30,255	49 315,160	28,835	47 001,050	3,89%
TPR	12348	4,780	59 027,726	5,951	73 482,948	6,08%
TUNISAIR	13424	2,334	31 337,093	1,688	22 659,712	1,88%

TOTAL

914 460,498

966 907,953

80,06%

2.PLACEMENTS MONETAIRES

Ces placements correspondent aux agios créditeurs des dépôts bancaires relatifs au 4^{ème} trimestre 2011.

3. DISPONIBILITES

Les disponibilités en banques s'élèvent au 31/12/2011 à 247 240,476 DT, soit 20,47 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 1 255,049 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 7 614,718 DT, le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,94 % de l'actif net.

4. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 7 509,092 DT, se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Publication	50,000
Gestionnaire	4 581,992
Dépositaire	576,019
Conseil du marché financier (CMF)	205,646
CAC	2 095,435
TOTAL	7 509,092

5. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2011 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2010</u>	
Montant	1 128 619,064
Nombre de parts	975 536,172
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	211 269,522
Nombre de parts émis	211 269,522
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	121 826,899
Nombre de parts rachetées	121 826,899
<u>Capital au 31-12-2011</u>	
Montant ⁽²⁾	1 218 061,687
Nombre de parts ⁽¹⁾	1 064 978,795

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 1 195 313,001 détaillé comme suit :

(2)	1 218 061,687
Résultat 2010 capitalisé	3 458,091
Régularisation du résultat 2010 capitalisé	160,817
Variation des différences d'estimation	-15 060,323
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-9 077,376
Régularisation des sommes non distribuables	-1 242,339
Frais de négociation	- 987,556
Capital au 31/12/2011	1 195 313,001

6. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste se détaille au 31 Décembre 2011 ainsi :

Désignation	Montant
Résultats distribuables	12 729,632
Régularisation	-253,873
TOTAL	12 475,759

7. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille - titres totalisent 27 682,120 DT au 31 / 12 / 2011 contre 15 712,400 DT au 31/12/2010 et se détaillent ainsi :

<u>Dividendes</u>	31/12/2011	31/12/2010
des actions admises à la cote	27 682,120	15 712,400

8. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 6 609,214 DT et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

9. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA SELECT ACTION.

Le total de ces charges s'élève à 18 177,605 DT, se détaillant comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération du gestionnaire	16 071,946	13 550,335
Rémunération du dépositaire	2 105,659	1 913,565
TOTAL	18 177,605	15 463,900

10. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 3 384,097 DT, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Honoraires CAC	1 723,100	2 633,915
Redevance CMF	1 092,351	920,949
Commissions bancaires	2,541	2,156
Publicité et Publication	386,010	100,010
Impôts et taxes	180,095	90,531
TOTAL	3 384,097	3 747,561

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :**1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA SELECT ACTION, moyennant une commission de gestion de 1,25 % calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA SELECT ACTION perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 5 000 DT HT par an ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;